

(N^o 21.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1858.

(Voir les Nos 31 et 60 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1858, à la somme de onze millions six cent vingt-trois mille huit cent onze francs (11,623,811 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 30 janvier 1858.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,
(Signé) VERHAEGEN.*

*Les Secrétaires,
(Signé) F. CROMBEZ.
ED. DE MOOR.*

(2)

Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1858.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	500,000 »	»	
3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	81,500 »	2,500 »	
4	Frais de tournées	7,000 »	»	
5	Matériel	46,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie, ainsi que du chimiste attaché à l'hôtel des Monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage	6,200 »	»	960,900 »
7	Service de la monnaie	19,200 »	»	
7 ^{bis}	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre	150,000 »	»	
8	Magasin général des papiers	108,000 »	»	
9	Documents statistiques	19,500 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.				
10	Traitement des directeurs et agents du trésor	126,500 »	»	
14	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	26,500 »	»	252,800 »
12	Caissier général de l'État.	100,000 »	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. — Traitements.	348,100 »	»	
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	522,200 »	1,000 »	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	1,543,700 »	11,110 »	
16	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	1,460,000 »	»	
17	— des douanes et de la recherche maritime	4,306,000 »	52,400 »	
18	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	49,400 »	»	8,466,100 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
19	Supplément de traitement	71,000 »	»	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	»	26,500 »	
21	Frais de bureau et de tournées	68,840 »	»	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	285,800 »	»	
23	Police douanière	5,000 »	»	
24	Matériel	117,800 »	»	
25	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	19,450 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre (La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 fr., à l'art. 51, litt. C, relatif aux frais de bureaux des directeurs.)	401,080 »	1,500 »	
27	Traitement du personnel du domaine	104,695 »	8,460 »	
28	— — forestier	290,176 »	»	1,897,911 »
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	900,000 »	»	
30	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	42,000 »	»	
31	Matériel	50,000 »	»	
32	Dépenses du domaine	90,000 »	10,000 »	
	CHAPITRE V.			
	ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.			
33	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	4,100 »	»	
34	Administration centrale. — Matériel	1,500 »	»	
35	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif)	5,500 »	»	9,100 »
	CHAPITRE VI.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
36	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	17,500 »	»	
37	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,500 »	»	25,000 »

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES. ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
38	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	12,000 »	»	12,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	11,530,541 »	93,270 »	11,623,811 »